

## *Saint-Nom Classic 2021, élégance automobile*

### **Règlement général de la manifestation**

#### **Article 1**

La ville de Saint-Nom-la-Bretèche organise le 26 septembre 2021 de 8h30 à 13h00, un rassemblement, de véhicules anciens de plus de 30 ans se poursuivant par un circuit-découverte dans les villages de l'Intercommunalité Gally Mauldre et des environs.

#### **Article 2 – Véhicules admis**

Les candidatures sont soumises au Comité de sélection qui limitera le nombre de véhicules à 50. Sont admissibles tous les véhicules en parfait état d'origine ou restaurés sans modification de cet état, et datant des années 30 à l'année 1991.

A titre exceptionnel les véhicules présentant un intérêt technique ou historique pourront être admis sur acceptation du Comité.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser le départ à tout véhicule ne correspondant pas à l'esprit de la manifestation, non conforme au règlement ci-dessous, non conforme aux normes techniques et administratives.

Cependant :

- Priorité sera donnée aux véhicules les plus anciens
- En cas de véhicules similaires en marque ou en type, la demande la plus ancienne sera retenue. Une photographie au préalable sera exigée pour toute demande.

#### **Article 3 – Obligations**

Les participants devront se conformer aux prescriptions **du code de la route, des arrêtés municipaux** des communes traversées et des articles de ce présent règlement. Toute infraction constatée, indépendamment de la sanction pouvant être prise par les autorités compétentes, sera sanctionnée par les organisateurs.

#### **Articles 4 – Assurance**

Le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas la responsabilité de l'organisation. C'est au participant de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce genre de manifestation.

#### **Article 5 – Publicité – Droits à l'image**

Les organisateurs se réservent le droit de prendre les accords qu'ils jugent utiles avec les marques publicitaires de leur choix. Toute autre publicité que celle décidée par les organisateurs et formellement interdite sauf accord express de ceux-ci.

Pour leur inscription, les participants s'engagent à renoncer à tout droit à l'image sur les photographies et films réalisés par la ville de Saint Nom-la-Bretèche au cours de la manifestation pour toute utilisation qu'elle jugera nécessaire et sans limitation dans le temps.

### **Article 6 – Vérifications**

Les participants seront présentés à l'accueil prévu par l'organisation le 26 septembre 2021 de 8h00 à 8h30 impérativement munis de leur permis de conduire, de leur carte de grise (ou document équivalent pour les étrangers), de leur police d'assurance.

### **Article 7 – Engagements**

Aucune participation ne sera confirmée si les droits d'inscription ne sont pas réglés. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Comité d'organisation. Les décisions seront sans appel.

Une participation de 25€ pour un équipage sera demandée.

**Règlement, par chèque uniquement, à l'ordre du Trésor Public.**

### **Article 8 – Animations**

Il ne sera pas établi de classement "sportif", ni effectué de chronométrage.

Au retour des véhicules à Saint-Nom-la-Bretèche en fin de matinée sur le parking des Platanes, le jury décernera à chaque véhicule une note d'élégance selon des critères qui tiendront compte notamment :

- de l'esthétique générale de la voiture,
- de la cohérence vestimentaire de l'équipage avec l'époque à laquelle appartient la voiture,
- de la courtoisie de l'équipe : bonne humeur et sourires recommandés !!!